



**DEPARTEMENT DE LA VENDEE**

**COMMUNE DE GROSBREUIL**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 8 JUILLET A 20H00**

<b>DATE DE CONVOCATION :</b> 08.07.2025	<b>L'An deux mille vingt-cinq, le 8 juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Marc HILLAIRET, Maire.</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS :</b>	
<b>En exercice : 15</b>	<b>Présents :</b> Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Alain GUILMENT, Peggy LOIZEAU, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT
<b>Présents : 8</b>	
<b>Pouvoirs : 4</b>	<b>Absent excusé ayant donné procuration :</b> Stéphanie BROSSET a donné pouvoir à Peggy LOIZEAU
<b>Votants : 12</b>	Didier PROUTEAU a donné pouvoir à Laurent ENFRIN
<b>Secrétaire de séance :</b>	Rachel KONASZEWSKI a donné pouvoir à Marc HILLAIRET
Christophe BARDINI – Laurent ENFRIN	Cédric LABORIEUX a donné pouvoir à Bernard ALINCANT
	<b>Absent :</b> Mathilde TIGNOLA, Xavier JOSLAIN, Chloé MERLET

**1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 juin 2025**

Monsieur Le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 03 juin 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Pour : 12** Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Alain GUILMENT, Peggy LOIZEAU, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Stéphanie BROSSET, Didier PROUTEAU, Rachel KONASZEWSKI, Cédric LABORIEUX

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

**DECIDE**

- D'approuver le procès-verbal tel qu'il est proposé par le Maire.

## 2. Décision du Maire

- BUDGET PRINCIPAL : liste des engagements au 30/06/2025

N_	TIERS	OBJET	COMPTE	MONTANT TTC	MONTANT RESTE ENGAGE	DATE
5	VALOT TP	EXTENSION RESEAU PLUVIAL RUE BEAUXJOUR	2152	1 152,00 €	1 152,00 €	26/02/2025
7	GLASSYGLASS	NETTOYAGE VITRIERIE DIVERS BATIMENTS	615221	4 444,27 €	2 465,90 €	17/03/2025
21	EDYCEM BETON-01	BETON POUR CREATION D UN TROTTOIR ROUTE DE LA BOUTIERE	2151	1 464,40 €	1 464,40 €	26/03/2025
29	JUDO CLUB ETOIL	COURS DE JUDO PARCOURS SPORT 2024/2025 ECOLE SAINT LOUIS	6288	440,00 €	440,00 €	27/03/2025
34	ATPR	ENTRETIEN BALAYAGE DE LA VOIRIE	615231	4 169,78 €	2 895,62 €	27/03/2025
35	SAUR SEMOCHY	CURAGE BUSES VILLENEUVE, LA CHEVALERIE, LA RAINERIE	615232	810,00 €	810,00 €	27/03/2025
41	MAISON DES COMM	ACQUISITION LOGICIEL PORTAIL FAMILLE	2051	1 933,50 €	1 933,50 €	03/04/2025
42	M3	ACQUISITION GODET POUR CURAGE FOSSE AVEC NOUVEAU TRACTOPELLE	2188	3 588,00 €	3 588,00 €	08/04/2025
46	AUTOCAR BRISSEA	sortie aux sables école la rivière 27 mai 2025	611	200,00 €	200,00 €	14/05/2025
49	ACTUEL VET	vêtements de travail services techniques	60636	697,61 €	697,61 €	14/05/2025
52	CENTRAL GESTION	entretien renault trafic gn 152 cr	61551	355,20 €	355,20 €	14/05/2025
53	MAISON DES COMM	réinstallation bl sur postedg	61558	75,00 €	75,00 €	14/05/2025
54	R VIAUD	extincteurs nouvelle garderie modulaire	2156	687,88 €	687,88 €	14/05/2025
56	POIDRAS Alexis	CHANGEMENT 2 FRESTO ET REMPLACEMENT CARTOUCHES RESTAURANT O GROS BREUIL	6068	456,00 €	456,00 €	15/05/2025
60	FOUCHER	NOUVEL ENDUIT Eglise	2138	1 696,52 €	1 696,52 €	15/05/2025
62	FAMILLES RUR	PROJECTION CINEMA EN PLEIN AIR DU 23/08/2025	623	2 436,85 €	2 436,85 €	15/05/2025
63	SOLUTEL	INGENIERIE TELECOM FIBRE POUR MAISON DE SANTE ET 6 LOGEMENTS SOCIAUX RUE DU MOULIN	21538	3 258,00 €	3 258,00 €	26/06/2025
64	ASA TP	CREATION VOIE STABILISSE LEGERE ENTRE PORTAIL ET VOIE PIETONNE POUR HALTE AUX FRIPONS	2152	2 460,00 €	2 460,00 €	26/06/2025
65	TELEPHONE DEL	MODIFICATION MESSAGE ACCUEIL STANDARD MAIRIE	60632	225,60 €	225,60 €	26/06/2025
66	HENRI JULIEN	COMPLEMENT DE VAISSELLE POUR RESTAURANT SCOLAIRE ET SALLE POLYVALENTE	60632	519,10 €	519,10 €	26/06/2025
67	SIGNAUX GRO	POTELETS GORGE MEMOIRE DE FORME POUR SEPARATION PARKING BOURG	2152	1 336,97 €	1 336,97 €	26/06/2025
68	SIGNAUX GRO	NOUVEAUX PANNELAUX POUR DIVERSES RUES + PEINTURES ROUTIERE POUR INTERSECTIONS	2152	1 139,00 €	1 139,00 €	26/06/2025
69	PLP PUBLICITE	ADHESIF INFORMATION HORAIRES MAIRIE	2181	246,00 €	246,00 €	26/06/2025
70	CEY YESS	INSTALLATION NOUVEL ECLAIRAGE SOLAIRE PARC DES LAVANDIERES ET ALLEE SALLE DE SPORTS	2135	1 911,60 €	1 911,60 €	26/06/2025
71	R VIAUD	PLAN D EVACUATION NOUVEAU BATIMENT MODULAIRE POUR ACCUEIL PER SCOLAIRE	2181	393,68 €	393,68 €	26/06/2025
72	AVET SECURITE	ALARME POUR NOUVEAU BATIMENT MODULAIRE CENTRE DE LOISIRS	2188	1 419,88 €	1 419,88 €	26/06/2025
73	REJHP	AUTOLAVAGE POUR SALLE DE SPORTS	2188	6 629,93 €	6 629,93 €	26/06/2025
74	MADERA	3 SECHES MAINS POUR NOUVEAU CENTRE DE LOISIRS	2188	4 176,00 €	4 176,00 €	26/06/2025
76	R VIAUD	ENG 2024 - NOUVELLE SIGNALETIQUE POUR LA MAIRIE - RESTAURANT SCOLAIRE ET SALLE DES FETES	2181	521,16 €	521,16 €	26/02/2025
124	IGESOL	ENG 2024 - ETUDE GEOTECHNIQUE MODULAIRE PER SCOLAIRE	203	132,00 €	132,00 €	26/02/2025
129	APAVEIC ATLANT	ENG 2024 - MISSION SPSP POUR CONSTRUCTION MODULAIRE CENTRE DE LOISIRS	203	1 636,80 €	520,80 €	26/02/2025
130	APAVEIC ATLANT	ENG 2024 - MISSION CTC ET PRESTATION PONCTUELLE POUR CONSTRUCTION MODULAIRE CENTRE DE LOISIRS	203	3 875,00 €	3 875,00 €	26/02/2025
179	CAJEV	ENG 2024 - REALISATION ET INSTALLATION ABRI SORTIE D ELEVES	2135	3 905,88 €	3 905,88 €	26/02/2025
186	CAJEV	ENG 2024 - TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AMENAGEMENTS PAYSAGERS ZONE DE LOISIRS	231	3 548,02 €	3 548,02 €	26/02/2025
		Total de la sélection		61 941,63 €	57 573,10 €	

- BUDGET GÎTES : liste des engagements au 30/06/2025

N_	Tiers	Objet	Compte	MONTANT TTC	MONTANT RESTE ENGAGE	Date
1	FOUCHER	ENDUIT PIGNON ET FOND COTE GAUCHE MUR CLÔTURE	2188	5 523,21 €	5 523,21 €	15/05/2025
		Total de la sélection		5 523,21 €	5 523,21 €	

- Louage des choses : sans objet

### DECIDE

- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

### 3. INTERCOMMUNALITE : Répartition des sièges au bureau communautaire de communes pour 2026-2032

Envoyé en préfecture le 11/07/2025  
Reçu en préfecture le 11/07/2025  
Publié le  
ID : 085-218501039-20250708-1PV080725-AU



Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la composition du conseil communautaire sera fixée selon les modalités prévues à l'article L.5211-6-1 du Code Général de Collectivités Territoriales.

Ainsi, la composition du conseil communautaire de Vendée Grand Littoral peut être fixée, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux :

- Soit en suivant les règles de droit commun,
- Soit selon un accord local permettant de répartir un nombre total de sièges qui ne peut excéder de plus de 25% la somme des sièges attribués en application de la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne basée sur le tableau de l'article L. 5211-6-1 III et des sièges de « droits » attribués conformément au IV du même article, mais dont la répartition des sièges devra respecter les conditions cumulatives suivantes :

- ✓ être répartis en fonction de la population municipale de chaque commune,
- ✓ chaque commune devra disposer d'au moins un siège,
- ✓ aucune commune ne pourra disposer de plus de la moitié des sièges,
- ✓ la part de sièges attribuée à chaque commune ne pourra s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale des communes membres, sauf à bénéficier de l'une des deux exceptions à cette règle prévues au e) du 2° du I de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

La Communauté de communes a exprimé le souhait de recourir à la voie dérogatoire par un accord local.

Afin de conclure un tel accord local, les communes membres de la communauté doivent approuver une composition du conseil communautaire de Vendée Grand Littoral respectant les conditions précitées, par délibérations concordantes. De telles délibérations devront être adoptées au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres de la communauté, représentant la moitié de la population totale de la communauté ou l'inverse.

A défaut d'un tel accord constaté par Monsieur le Préfet au 31 août 2025, selon la procédure légale de droit commun, Monsieur le Préfet fixera à 39 sièges le nombre de sièges du conseil communautaire de Vendée Grand Littoral, qu'il répartira conformément aux dispositions des II, III, IV et V de l'article L.5211-6-1 du CGCT.

Au plus tard au 31 octobre 2025, par arrêté préfectoral, Monsieur le Préfet fixera la composition du conseil communautaire de Vendée Grand Littoral, conformément à l'accord local qui sera conclu, ou à défaut, conformément à la procédure légale de droit commun.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est proposé de conclure, entre les communes membres de Vendée Grand Littoral, un accord local identique à celui approuvé en 2019 à savoir fixant à 46 le nombre de sièges (+ 7 sièges) du conseil communautaire de la communauté, réparti, conformément aux principes énoncés au 2°) du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, de la manière suivante :

Nom de la commune	Population municipale	Nombre de sièges 2026/2032		
		Application du Droit commun	Proposition Accord Local	Suppléant
Angles	2 966	3	3	
Avrillé	1 408	1	2	
Le Bernard	1 320	1	2	
La Boissière des Landes	1 465	1	2	
Champ Saint Père	2 041	2	2	
Curzon	492	1	1	1
Le Givre	484	1	1	1
Grosbreuil	2 216	2	2	
Jard sur Mer	3 046	3	3	
La Jonchère	483	1	1	1
Longeville sur Mer	2 442	3	3	
Moutiers les Mauxfaits	2 341	2	2	
Poiroux	1 234	1	2	
Saint Avaugourd des Landes	1 166	1	2	
Saint Benoist sur Mer	511	1	1	1
Saint Cyr en Talmondais	400	1	1	1
Saint Hilaire la Forêt	824	1	2	
Saint Vincent sur Graon	1 592	2	2	
Saint Vincent sur Jard	1 602	1	2	
Talmont Saint Hilaire	8 327	10	10	
	<b>36 360</b>	<b>39</b>	<b>46</b>	<b>5</b>

Total des sièges répartis : 46

Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir fixer, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, en application du I de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, le nombre et la répartition des sièges du conseil communautaire de Vendée Grand Littoral.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Pour : 12** Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Alain GUILMENT, Peggy LOIZEAU, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Stéphanie BROSSET, Didier PROUTEAU, Rachel KONASZEWSKI, Cédric LABORIEUX

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### DECIDE

1°) de fixer à 46 le nombre de sièges du conseil communautaire de Vendée Grand Littoral, réparti comme suit :

Nom de la commune	Population municipale	Nombre de sièges 2026/2032	
		Accord Local	Suppléant
Angles	2 966	3	
Avrillé	1 408	2	
Le Bernard	1 320	2	
La Boissière des Landes	1 465	2	
Champ Saint Père	2 041	2	
Curzon	492	1	1
Le Givre	484	1	1
Grosbreuil	2 216	2	
Jard sur Mer	3 046	3	
La Jonchère	483	1	1
Longeville sur Mer	2 442	3	
Moutiers les Mauxfaits	2 341	2	
Poiroux	1 234	2	
Saint Avaugourd des Landes	1 166	2	
Saint Benoist sur Mer	511	1	1
Saint Cyr en Talmondaïs	400	1	1
Saint Hilaire la Forêt	824	2	
Saint Vincent sur Graon	1 592	2	
Saint Vincent sur Jard	1 602	2	
Talmont Saint Hilaire	8 327	10	
	<b>36 360</b>	<b>46</b>	<b>5</b>

2°) d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à entreprendre toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **4. PERSONNEL COMMUNAL : délibération définissant les ratios de promotion pour tous les grades et tous les cadres d'emplois**

Monsieur Maire informe le Conseil que, conformément aux dispositions des articles L.411-6, L.415-2 et L.522-27 du code général de la fonction publique, il appartient désormais aux organes délibérants de fixer, après avis du Comité Social Territorial, le taux de promotion applicable à l'effectif des fonctionnaires d'un cadre d'emplois remplissant les conditions pour être promu à l'un des grades d'avancement de ce même cadre d'emplois.

Ces dispositions s'appliquent à l'ensemble des grades d'avancement, sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police municipale.

Le ratio d'avancement fixé par l'organe délibérant, après avis du Comité Social Territorial, fixe un nombre plafond de fonctionnaires pouvant être promus. Les décisions individuelles d'avancement de grade restent de la compétence de l'autorité territoriale.

Le Conseil Municipal

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.411-6, L.415-2 et L.522-27,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus par application d'un taux de promotion à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour cet avancement de grade, par l'assemblée délibérante après avis du Comité Social Territorial.

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 23.06.2025

Sur la proposition de Monsieur le Maire

Envoyé en préfecture le 11/07/2025  
Reçu en préfecture le 11/07/2025  
Publié le  
ID : 085-218501039-20250708-1PV080725-AU



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

**Pour : 10** Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Peggy LOIZEAU, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Stéphanie BROSSET, Didier PROUTEAU, Rachel KONASZEWSKI, Cédric LABORIEUX

**Contre : 0**

**Abstention : 2** Alain GUILMENT Christophe BARDINI

**Décide :**

➤ de fixer le taux de promotion pour les avancements de grade à 100 % pour tous les grades et tous les cadres d'emplois.

➤ d'autoriser le Maire à prendre et à signer tout acte y afférent.

## 5. PERSONNEL COMMUNAL : mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

SECTEUR	CATEGORIE	NOMBRE D'AGENT	TEMPS NON COMPLET
<b>ADMINISTRATIF</b>			
Attaché principal	A	0	
Adjoint administratif	C	1	
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	
Adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	
<b>TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique	C	6	3
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	0
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	1
<b>EMPLOI ASSIMILES AU STATUT :</b>			
Adjoint technique		3	3
<b>TOTAL AGENTS</b>		<b>16</b>	<b>7</b>

## Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-218501039-20250708-1PV080725-AU



**Pour : 12** Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Alain GUILLMENT, Peggy LOIZEAU, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Stéphanie BROSSET, Didier PROUTEAU, Rachel KONASZEWSKI, Cédric LABORIEUX

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### DECIDE

- D'approuver le tableau ci-dessus
- Autorise monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de la présente délibération.

#### 6. Délibération entérinant les nouveaux horaires de la Mairie

Vu l'avis de la commission personnel communal du 12 février 2025,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité social territorial en date du 23.06.2025

Vu la demande des administrés d'une ouverture plus grande des horaires au public,

Les nouveaux horaires d'ouverture proposés ont fait l'objet d'une période d'essai de deux mois à compter du 31 mars 2025.

Monsieur Le Maire présente les nouveaux horaires de la Mairie à compter du 24 juin 2025.

<i>ACCUEIL AU PUBLIC</i>		
<b>LUNDI :</b>	<b>8H30-12H15 /13H30-16H45</b>	<b>Possibilité de prendre rendez-vous en dehors des horaires d'ouverture du public si incompatibilité avec horaires de travail.</b>
<b>MARDI :</b>	<b>FERMETURE AU PUBLIC</b>	
<b>MERCREDI :</b>	<b>08H30-13H00</b>	
<b>JEUDI :</b>	<b>8H30-12H15 /13H30-16H45</b>	
<b> VENDREDI :</b>	<b>08H30-13H00</b>	
<b>Permanence Téléphonique tous les jours de 08H30 à 16H30</b>		

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal à majorité :**

**Pour : 7** Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Alain Stéphanie BROSSET, Rachel KONASZEWSKI,

**Contre : 2** Laurent ENFRIN et Didier PROUTEAU

**Abstention : 3** Christophe BARDINI, Bernard ALINCANT et Cédric LABORIEUX

### DECIDE

- De fixer les nouveaux horaires de la Mairie tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus
- D'autoriser Monsieur Le Maire, Marc HILLAIRET ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

## 7. Subventions communales 2025 et contrat d'association

Monsieur GUILMENT, adjoint aux finances invite le Conseil Municipal, après avis de la Commission Finances, à fixer le montant des subventions à attribuer pour l'année 2025,

Il présente le tableau récapitulatif des dépenses de fonctionnement école publique 2023/ 2024

Vu l'avis de la commission finances du 01.07.2025

	Accordé en 2024	Proposition vote 2025
<b>OGEC pour le contrat d'association</b>	49 195.67 €	45 544.54 €
<b>C.C.A.S.</b>	2500.00 €	2500.00 €
<b>Compostons ensemble à GROSBREUIL</b>	200.00 €	200.00 €
<b>Groupement de protection des cultures</b>	0	0
<b>Centre Socioculturel du Talmondais – CCT</b>	550.00 €	550.00 €
<b>Protection civile</b>	0	0
<b>Amicale des Sapeurs Pompiers de Nieul le Dolent</b>	0.15x2264 habitants =339.60 €	0.15x2264 habitants =339.60 €
<b>RASED</b>	330.00 €	330.00 €
<b>ADAPEI-ARIA - handicap</b>		
<b>AFSEP – scléroses en plaque</b>		
<b>IFACOM – Ecole de commerce</b>		
<b>MFR Sant Gilles croix de vie</b>		
<b>BTP CFA Vendée (AFORBAT)</b>		
<b>MFR Mouilleron Saint Germain</b>	0	0
<b>MFR Les Sables d'olonne</b>		
<b>MFR Venansault</b>		
<b>Solidarité Paysans</b>		
<b>MFR Les Achards</b>		
<b>MFR Bournezeau</b>		
<b>MFR Les Herbiers</b>		
<b>IME Olonne sur Mer</b>	0	0
<b>UDAF Vendée</b>		

- Contrat d'association 2025 :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

**Pour : 10** Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Alain GUILMENT, Peggy LOIZEAU, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Stéphanie BROSSET, Didier PROUTEAU, Rachel KONASZEWSKI

**Abstentions : 2** Bernard ALINCANT Cédric LABORIEUX

**Contre : 0**

**DECIDE**

- D'attribuer un montant de 45 544.54 € au titre de la subvention OGEC pour l'année 2025 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- De verser cette subvention avant le 30.08.2025
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

- Subventions 2025 :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Pour : 12** Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Alain GUILMENT, Peggy LOIZEAU, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Stéphanie BROSSET, Didier PROUTEAU, Rachel KONASZEWSKI, Cédric LABORIEUX

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**DECIDE**

- D'attribuer les subventions (hors OGEC) pour l'année 2025 tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

- Sorties et activités scolaires de l'école publique et privée :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Pour : 12** Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Alain GUILMENT, Peggy LOIZEAU, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Stéphanie BROSSET, Didier PROUTEAU, Rachel KONASZEWSKI, Cédric LABORIEUX

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## DECIDE

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-218501039-20250708-1PV080725-AU



- D'attribuer pour les sorties et activités scolaires de chaque école un montant forfaitaire de 25.00 € par élève inscrit au 1er janvier 2025.
- De préciser que :
  - La subvention sera versée en octobre 2025.
  - Les écoles produiront les factures des sorties à la fin de l'année scolaire 2024/2025.
  - Le mode de calcul sera délibéré annuellement.
  - D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

### - Photocopies :

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Pour : 12** Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Alain GUILMENT, Peggy LOIZEAU, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Stéphanie BROSSET, Didier PROUTEAU, Rachel KONASZEWSKI, Cédric LABORIEUX

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## DECIDE

- D'autoriser la gratuité des photocopies noir et blanc, en nombre raisonnable, (excepté les copies de livres) soumis à droits d'auteur pour les Associations de la Commune
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

### - Salle polyvalente :

#### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

**Pour : 12** Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Alain GUILMENT, Peggy LOIZEAU, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Stéphanie BROSSET, Didier PROUTEAU, Rachel KONASZEWSKI, Cédric LABORIEUX

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

## DECIDE

- D'autoriser la gratuité d'utilisation de la Salle Polyvalente pour les activités à but lucratif, 2 fois par an pour toutes les Associations de la Commune ;
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer tout document concernant cette affaire.

## 8. DIA – parcelle AC 12 – 14 rue du Centre

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

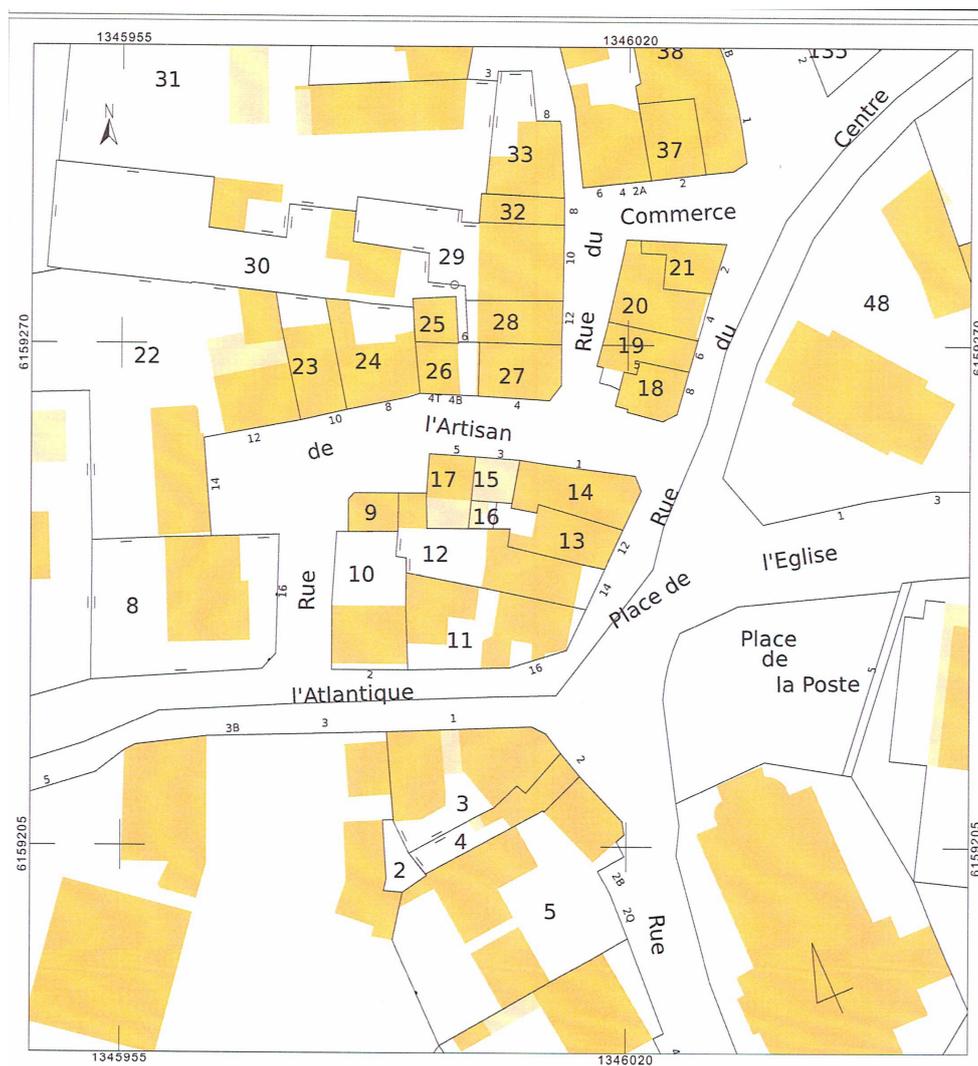
Publié le



ID : 085-218501039-20250708-1PV080725-AU

Madame DOUTEAU Christiane, demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la déclaration d'intention d'aliéner reçue dans le cadre du Droit de Préemption Urbain pour la zone UA.

Immeuble	Section	N°	Adresse	Superficie totale	Zonage PLU
	AC	12	14 rue du Centre	178 M <sup>2</sup>	UA



Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la Déclaration d'intention d'aliéner concernant ce bien.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 085-218501039-20250708-1PV080725-AU



**Pour : 12** Marc HILLAIRET, Christiane DOUTEAU, Claude POIRAUD, Alain GUILLMENT, Denis LOIZEAU, Christophe BARDINI, Laurent ENFRIN, Bernard ALINCANT, Stéphanie BROSSET, Didier PROUTEAU, Rachel KONASZEWSKI, Cédric LABORIEUX

**Abstentions : 0**

**Contre : 0**

### **DECIDE**

- De renoncer à l'acquisition de ce bien ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

## **22. Questions diverses**

La séance est levée à 20h32.

Les secrétaires de séance

Laurent ENFRIN

Christophe BARDINI

Le Maire

Marc HILLAIRET

1. Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 03.07.2025
2. INTERCOMMUNALITÉ : répartition de sièges au bureau communautaires de la communauté de communes pour 2026-2032
3. PERSONNEL COMMUNAL : délibération définissant les ratios de promotion pour tous les grades et tous les cadres d'emplois
4. PERSONNEL COMMUNAL : mise à jour du tableau des effectifs
5. Délibération entérinant les nouveaux horaires de la Mairie
6. Subventions communales 2025 et contrat d'association
7. DIA- parcelle AC 12-14 rue du Commerce

**Signatures de la Séance du Conseil Municipal du 08.07.2025**

Marc	HILLAIRET	
Peggy	LOIZEAU	
Alain	GUILMENT	
Christiane	DOUTEAU	
Claude	POIRAUD	
Christophe	BARDINI	
Rachel	KONASZEWSKI	Excusée et représentée
Didier	PROUTEAU	Excusé et représenté
Mathilde	TIGNOLA	Absente
Xavier	JOSLAIN	Absent
Stéphanie	BROSSET	Excusée et représentée
Laurent	ENFRIN	
Bernard	ALINCANT	
Chloé	MERLET	Absente
Cédric	LABORIEUX	Excusé et représenté

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 085-218501039-20250708-1PV080725-AU